



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 13/03/2025

Le treize mars deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Stéphane ENTÈME, Maire.

Date de convocation : 07/03/2025

Nombre de membres en exercice : **16** - Présents : **11** - Votants : **13**

Présents : M. Stéphane ENTÈME Maire, Mme Françoise MÉNARD, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Linda GABORIAU, M. Christian MAILLARD, Mme Hélène QUÉMÉRÉ Adjoint au Maire, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, Mme Sylvie CHATELLIER, M Vincent CAILLÉ, Mme Servane CHESNEAU, M. Benoît COUTEAU, M. Pascal BOUTON, M. Richard LOPEZ

Absents excusés : M Sébastien BESSON qui donne pouvoir à Mme Hélène QUÉMÉRÉ
Mme Gwladys BRANGER qui donne pouvoir à Mme Françoise MÉNARD

Absente non excusée : Mme RAVELEAU DUAUT Magalie (n'a pas donné de pouvoir)

Secrétaire de séance : Mme Linda GABORIAU

2025-03-13-003– Adoption du Compte Financier Unique (CFU) budget annexe 2024 « Lotissement du Pampre d'or »

Vu l'article L.1612-12 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) qui se substitue au compte administratif (CA) et au compte de gestion (CG), constitue l'arrêté des comptes et qu'il est soumis au vote de l'assemblée délibérante selon un calendrier et des modalités comparables à celles qui étaient en vigueur pour le CA et CG,

Considérant que, sous la présidence de M. Rodolphe BORRÉ, le compte financier unique du budget annexe 2024 relatif au « lotissement du Pampre d'or s'établit comme suit :

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le 21/03/2025



ID : 044-214401002-20250313-20250313003-DE



Dél



Informations générales		Informations complémentaires / Chiffres	
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, 2024 Constatant que le compte administratif fait apparaître :			
Résultat de l'exercice :	-3 673,30	Résultat d'investissement :	0,00
Report à nouveau :	0,00	Solde des restes à réaliser :	0,00
Résultat de fonctionnement cumulé :	-3 673,30	Besoin/excédent de financement :	0,00
Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :		Affectation proposée par Ambre :	
Résultat d'investissement (001) :			0,00
Affectation complémentaire en réserve (1068) :			0,00
Résultat de fonctionnement reporté (002) :			-3 673,30

Après avoir demandé à Monsieur le Maire Stéphane ENTEME, nouvellement élu depuis le 27 février 2025 et M. Benoît COUTEAU, maire démissionnaire de se retirer pour le vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants,

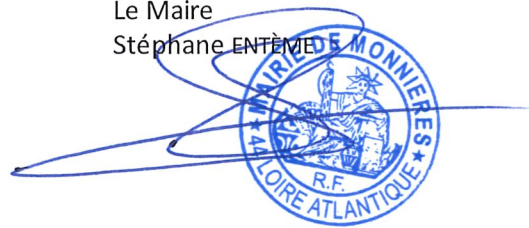
- **APPROUVE** le compte financier unique du budget annexe 2024 relatif au « lotissement du Pampre d'or »

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Linda GABORIAU

Le Maire
Stéphane ENTEME



Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 044-214401002-20250313-20250313003-DE

